

RAPPORT DE MISSION

RENCONTRE LES PASSERELLES

DU 21 AU 24 JUILLET 2018 BUGEAT (FRANCE)

❖ Participation au panel 1 sur la présentation de SEL Intégrité (Burkina) et des sel d'Allemagne

Sous la modération de Francois Meeus (*in memoriam*), il s'est agi de présenter Sel Intégrité et son fonctionnement. En effet SEL Intégrité est né après la participation de Germain aux rencontres annuelles des SEL en 2016 à Yvetot, en Normandie. De retour au Burkina, le système a été expérimenté. Actuellement SEL Intégrité, tout premier au Burkina compte plus de 60 adhérents. Il permet au membres de mettre en services des biens, des savoirs sans utiliser l'argent.

Unité : Le Cauris

1 Cauris= 60 min

Vous êtes donc créateur de cauris si vous rendez un service et débiteur si vous recevez un service. Le SEL est géré par un collège de 05 personnes avec sa tête un Président. Ce sont les cotisations des membres des SEL qui permettent à l'Association Action Développement Population (ADPO) à laquelle le SEL est adossé et partage les mêmes membres et les mêmes locaux de faire fonctionner le Centre de réinsertion sociale. Ce centre permet à des jeunes filles en difficulté de se former en coupe, coupure, tissage de pagne traditionnel, teinture. C'est de là que le SEL tire toute son originalité ! Les cotisations trimestrielles des sellistes (10€) permettent de payer les intrants pour la formation des jeunes filles mais aussi de préparer la cantine de midi pour les apprenantes.

ADPO est une association de droit burkinabè poursuivant les objectifs suivant :

- La réinsertion sociale des enfants en situation de rue et en conflit avec la loi ;
- Le parrainage des enfants en difficulté ;
- La promotion de la paix, la justice et les droits humains ;
- La lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent.



Formation pratique des jeunes filles en teinture et couture

C'est une association qui ne dépend d'aucun financement de l'Etat, d'ONG ou de partenaires extérieurs. Elle vit de la contribution et de l'engagement des membres. Mais en tant que Selliste vous pouvez soutenir l'Association en :

- Parrainant les enfants du centre
- Dotant le centre de couture avec des intrants et matériels (Machine à Coudre, petits matériels etc.) ;
- Contribuant aux charges de fonctionnement ;
- Adhérent à SEL Intégrité : vos cotisations permettront au centre de réinsertion de vivre ;
- Appuyant techniquement à travers le renforcement des capacités des membres ;
- Faisant des dons de diverses natures (financiers, matériels) ;
- Appuyant les élèves du centre avec des fournitures (l'Association a en son sein une école maternelle et primaire).

Personne de Contact:

M. SIMPORE Ibrahim

Président de ADPO

Tél:(00226) 70 23 33 18 ou (00226) 25 41 94 82 (Office)

07 BP 5775 Ouaga 07 E-mail: asso.adpo@yahoo.com

OUAGADOUGOU

❖ Atelier 1 : le Coton BT de Monsanto au Burkina Faso : la moisson des désillusions

1. Contexte

Au printemps 2016, il s'est passé au Burkina Faso un événement encore impensable quelques mois auparavant: les professionnels de la filière coton se sont réunis pour réclamer quelque 50 milliards de francs CFA (Environ 74,6 millions d'euros) à la multinationale Monsanto, au titre de préjudices financiers, en raison de résultats décevants dus à l'utilisation des semences Bollgard II vendues par le géant étasunien des biotechnologies agroalimentaires. Il s'agit d'une variété génétiquement modifiée (OGM ou transgénique) conçue pour combattre les attaques de la chenille du coton, grâce à l'introduction du gène d'une bactérie (Bt*) permettant à la plante de synthétiser un insecticide qui détruit les agresseurs. Mais au lieu des bénéfices économiques attendus, les sociétés cotonnières burkinabè ont vu baisser leurs revenus : avec le Bollgard II (ou coton Bt), la côte du produit s'est dégradée sur les marchés internationaux, qui appréciaient particulièrement la longueur de sa fibre. En 2016, les agriculteurs ont reçu pour consigne des trois grandes sociétés cotonnières du pays qui achètent les récoltes des groupements de producteurs, de ne plus semer la variété transgénique pour revenir au coton conventionnel qu'ils utilisaient auparavant. Une surprise ? Pas pour la majorité des paysans ainsi que des organisations citoyennes qui les soutiennent : ils dénoncent depuis des années le mirage de cette semence transgénique mise au point par Monsanto qui leur avaient fait miroiter des bénéfices qu'ils n'ont jamais eu.

2. Pourquoi cette lutte ?

Parce que Monsanto a menti à nos producteurs. La firme a utilisé les arguments suivants pour introduire le coton BT :

- Promesse 1 : réduire des coûts de production de coton ;
- Promesse 2 : augmenter les rendements de 30 à 35% en moyenne ;
- Promesse 3 : accroître les revenus des producteurs ;
- Promesse 4 : diminuer de deux tiers les applications d'insecticides.
- Promesse 5 : réduire la pénibilité du travail ;
- Promesse 6 : lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des populations.

La Coalition pour la Protection du patrimoine Génétique africain (COPAGEN) a suscité et accompagné une « recherche-action » paysanne sur l'impact du coton Bt au Burkina Faso. Elle s'est donnée pour objet de vérifier si ces promesses sont confirmées ou non et de contribuer ainsi au débat public sur cette culture controversée.

RESULTATS:

1. Non le coton Bt de Monsanto ne permet pas réduire des coûts de production de coton

La compilation de l'ensemble des données — coûts de production (semence, fumure organique, engrais, herbicides, insecticides chimiques, location de matériel agricole, amortissement de matériels, main-d'œuvre embauchée) conduit aux conclusions suivantes : La conversion au coton Bt a entraîné une augmentation des coûts de production. Il varie, à l'hectare, de 15 825 FCFA (24, 15 euro - minimum) à 401 356 FCFA (614, 40euro - maximum). Alors que le coût de production du coton conventionnel varie entre de 22 285 FCFA (34 Euro- minimum) et 331 365 FCFA (505,61 Euro maximum). Si l'on considère le coût moyen de production sur l'ensemble des producteurs, il s'élève, à l'hectare à 125 377 FCFA en coton Bt contre 117 567 FCFA en coton conventionnel, soit une augmentation d'environ 7 %. Rapporté au poids de coton graine mis en vente, l'écart devient très prohibitif : le coût de revient moyen d'un kilogramme de Bt est de 120 FCFA contre 91 FCFA pour le conventionnel, soit un surcoût de 32 %.

2. Non Les rendements n'augmentent PAS avec le coton Bt

L'étude, qui a détaillé les comptes d'exploitation des 203 producteurs-chercheurs impliqués, conclut à un palmarès inverse : sur campagnes cotonnières (2014-2015 et 2015-2016), le rendement moyen du coton conventionnel s'élève à 1 066 kg/ha pour 992kg/ha pour le coton Bt (soit environ 7 % de moins). Aussi, « Le coton Bt n'a pas de poids », il profite donc plus à l'exportateur de la fibre (les sociétés cotonnières), qu'aux paysans, qui sont rémunérés au poids de graines vendues l'efficacité de la semence du coton Bt baisse au fil des saisons, ce qui s'apparente à une « dégénérescence variétale ».

3. Non, les revenus ne s'accroissent PAS avec le coton Bt

Selon la firme Monsanto, l'introduction du coton Bt permettrait en moyenne aux producteurs d'augmenter leur profit de 64 %. C'est un mensonge ! Le tableau ci-dessous est un extrait de l'étude réalisée pour Monsanto juste après les essais en laboratoire (note 4, plus haut).

Le prix de cession du coton graine aux sociétés cotonnières est identique pour les deux types de coton (225 FCFA/kg). Le profit moyen des producteurs de coton Bt, directement proportionnel au rendement à l'hectare est donc inférieur d'environ 7 % à celui des producteurs de coton conventionnel, une baisse de 16 500 FCFA par hectare relève l'étude, alors que le tableau ci-dessus, établi pour Monsanto, annonce une hausse de 47 600 FCFA.

Les données collectées sur le terrain montrent un profit réel de 107 958 FCFA/ha généré par le coton Bt, au lieu de 121 198 FCFA/ha comme annoncé. Plus outrancier : le profit du coton conventionnel a été considérablement sous-évalué à 73 838 FCFA/ha par Monsanto alors que les comptes d'exploitation réels le portent en moyenne à 122 380 FCFA/ha, plus élevé de 66 % ! Entre le revenu du coton « Bt » et le revenu du coton « conventionnel », les comptes d'exploitation livrent une différence moyenne de 14 422 FCFA/ha (21,98 Euro) , soit un recul du revenu de 14 % quand on cultive en transgénique. Le rendement moyen du coton Bt étant inférieur à celui du coton conventionnel et ses coûts de production supérieurs alors que le prix de vente du coton graine est identique pour les deux types de coton (225 FCFA/kg),

4. Diminution de deux tiers les applications d'insecticides mais...

L'étude révèle bien une diminution des traitements sur le coton Bt. Une réduction moyenne de 3,5 litres (soit 74 %) de produits insecticides par hectare. Cependant, certains producteurs constatent des attaques de chenilles dans leurs champs de coton Bt dû à la manifestation d'un phénomène de résistance développée par les chenilles.

4. Réduction de la pénibilité du travail mais ...

Les producteurs constatent un amenuisement de l'efficacité du coton Bt face à la chenille d'*Helicoverpa armigera* et voient leurs champs attaqués, ce qui les oblige à effectuer plus de deux traitements, réduisant d'autant l'intérêt de la variété OGM. Autre nuance notable : pour combler le déficit de production du coton Bt par rapport au coton conventionnel, les producteurs devront cultiver (et traiter !) de nouvelles parcelles, ce qui amenuisera le gain de pénibilité du travail.

5. Le coton Bt ne contribue PAS à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie

Avec le coton Bt on a constaté une augmentation des coûts de production et réduction des rendements : le coton Bt a un impact négatif sur les revenus des producteurs de coton. De plus, les sociétés cotonnières ont annoncé en 2014 qu'en raison d'une moindre qualité de la fibre du coton Bt, leur capacité de négociation sur les marchés internationaux s'est amoindrie.

Conclusion

La société civile qui menait des campagnes pour dénoncer les méfaits des OGM et contester les données affichées publiquement par les promoteurs du coton de Monsanto a fait l'objet de toutes sortes d'intimidations.

La mévente du coton burkinabè sur le marché international a poussé les compagnies cotonnières et les autorités à planifier le retrait du coton Bt, devant l'incapacité persistante des chercheurs de Monsanto à remédier aux défauts de la variété transgénique. Ainsi la surface emblavée en Bt est passé de 80 % en 2015 à 0% en 2018. Les sociétés cotonnières au Burkina Faso ont également déposé une requête officielle auprès de Monsanto dans le but d'obtenir un dédommagement à hauteur de 50 milliards de francs CFA (environ 74,6 millions d'euros).

Participation et rapportage

M. YAMEOGO Germain

Coordonnateur Enfance de ADPO

Courriel: germainyam@gmail.com